

# L'UNSA

VOUS ACCOMPAGNE !

## AGENTS DE CATÉGORIE A

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



## CHANGEMENT DE C.A.P

Entre le 1<sup>ER</sup> et le 8 décembre 2022 vous serez amenés à élire vos représentants dans la nouvelle commission administrative paritaire (C.A.P) de la catégorie A de nos ministères. Notre liste se veut représentative de l'ensemble des corps qui sont concernés par cette CAP. Sous la bannière de l'UNSA se trouvent le SYNAASS (Syndicats National Autonome des Affaires Sanitaires et Sociales de l'administration centrale et des services déconcentrés), le SYNAPSE (Syndicat National des personnels de Santé-Environnement) et l'UNSA ITEFA (Agents du secteur Travail-Emploi), le SNIASS (Syndicats des Inspecteurs de l'action Sanitaire et Sociale) et le SNJSJA-UNSA (Syndicat National des personnels des instituts publics de Jeunes Sourds et de Jeunes Aveugles).

Dans le contexte de la réforme de la fonction publique, vos représentants élus ont un rôle déterminant pour défendre vos intérêts au sein des C.A.P.

En effet, dans le cadre de la cette réforme, les nouvelles compétences des CAP sont recentrées exclusivement sur les décisions individuelles défavorables aux agents et structurées par catégories statutaires, et non plus par corps.

La représentation au conseil médical émane également de la C.A.P.

## POURQUOI EST-IL SI IMPORTANT DE VOTER EN C.A.P ?

Cette C.A.P examinera les décisions individuelles défavorables aux agents, concernant notamment :

- Les refus de titularisation, comme les questions d'ordre individuel relatives au recrutement des travailleurs handicapés
- Les décisions de refus d'une demande de congé de formation professionnelle
- Les décisions refusant une demande de mobilisation du compte personnel de formation
- Les décisions relatives à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel
- Les décisions refusant une demande de congés au titre du compte épargne-temps
- Les décisions refusant une demande initiale ou de renouvellement de télétravail
- Les décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel

Les C.A.P se réunissent en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes.

**L'UNSA y a défendu avec efficacité des collègues injustement mis en cause !**

**L'UNSA premier syndicat sur les C.A.P des : IASS, IES, IGS, infirmiers, personnels des INJ, en progression constante, deuxième sur le corps Interministériels des Attachés.**

**Des experts à vos côtés pour vous accompagner dans la défense de vos droits.**

## L'UNSA se battra toujours pour :

Préserver le pouvoir d'achat de tous par une augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique.  
Réévaluer significativement les régimes indemnitaires de tous les fonctionnaires gérés par le ministère de la santé, notamment les socles IFSE du RIFSEEP.  
Généraliser les 3 jours de télétravail hebdomadaires pour les agents qui en font la demande quel que soit leur lieu d'affectation.  
Favoriser davantage la promotion interne, rendre effectif le droit à la formation et assurer plus de transparence dans l'application des Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de promotion et de mobilité. Ces LDG devront d'ailleurs faire l'objet d'une renégociation.  
Mener une politique proactive de prévention des R.P.S et des discriminations professionnelles.  
Enfin, la défense de vos intérêts passera par une amélioration significative du dialogue social au sein du ministère. L'UNSA travaille à la signature d'un accord collectif sur ce thème.

L'UNSA s'engage à défendre dans leurs droits tous les agents qui contesteront les décisions individuelles défavorables relevant de la CAP des A.  
L'UNSA n'entend pas limiter néanmoins son action aux seuls recours individuels et défendra de manière plus large et plus collective la situation matérielle, les droits et les conditions de travail de tous les agents de catégorie A, en tenant compte de leurs spécificités et corps d'appartenance.

## Des valeurs qui donnent du sens à notre engagement

### Équité

Nous veillons à ce que les choix de mobilité et d'avancement soient conformes aux règles contenues dans les lignes directrices de gestion (LDG). Nous agissons pour des processus de mobilité et de promotion justes.

### Écoute et médiation

Nous écoutons chacun et portons attention à ses besoins. Nous agissons dans le but de concilier l'intérêt des agents et celui des ministères.

### Transparence

Nous informons tous les agents, qu'ils soient en poste au sein des ministères sociaux ou à l'extérieur.



**DU 1<sup>er</sup> au 8 décembre**  
**Vote exclusivement**  
**Electronique**

## CHANGER DE C.A.P POUR LA CATEGORIE A

### Nos candidats pour vous représenter

Julien	KOUNOWSKI	IASS	SGAR Bretagne
Alain	OLMOS	AAE	AC/DRH
Frédéric	LE LOUEDEC	IGS	ARS A.R.A
Catherine	PITAUULT-COSSONNIERE	AAE	EHESP
Catherine	RIBAUULT	IASS	DDETSPP 79
Stéphanie	EGRON	IES	ARS P.A.C.A
Palma	ROLS	INFIRMIERE	DDARS 30
Claudia	CHERY-RENE-AUBIN	AAE	ARS Guyane
Nathalie	GIRARD	CTSS	DDETS 74
Isabelle	BAUMANN	AAE	ARS Grand Est
Amélie	GAULT	IASS	ARS Occitanie
Alexandra	FRANCOS	IASS	ARS Normandie
Élodie	GOUMET	AAE	PREF 84
Hervé	TERRIEN	IGS	DDARS 17
Nelly	FAUCHON	INFIRMIERE	MINEFI
Sylvie	MALINGREY	AAE	DRIETS IDF